



## Achat véhicule avec défaut

Par **conductrice**, le **24/06/2014** à **21:31**

Bonjour,

J'ai acheté il y a deux mois un véhicule à un auto entrepreneur, avec un service de garantie (compris dans le prix du véhicule).

Au moment où je partais avec mon véhicule je me rends compte que la vitre électrique côté conducteur ne fonctionne pas. Le vendeur me dit que c'est peut être parce qu'il vient de la laver, faux contact dû à l'eau... Nous décidons oralement que si le problème persiste je verrai avec le service de garantie si ce problème est couvert, sinon je recontacterai le vendeur.

Bien sûr cette panne n'était pas couverte par le service de garantie et aujourd'hui le vendeur ne veut rien entendre au sujet de cette panne et refuse de payer les réparations.

Ai-je un recours possible ?

Merci par avance

Par **Justice Express**, le **25/06/2014** à **12:02**

Bonjour,

Avez-vous essayer de régler votre problème en lui envoyant une mise en demeure (courrier recommandé demandant de régler le litige) ?

L'étape de procédure amiable est primordiale. Sinon, vous pourrez saisir le juge.

Cordialement,

L'équipe Justice Express